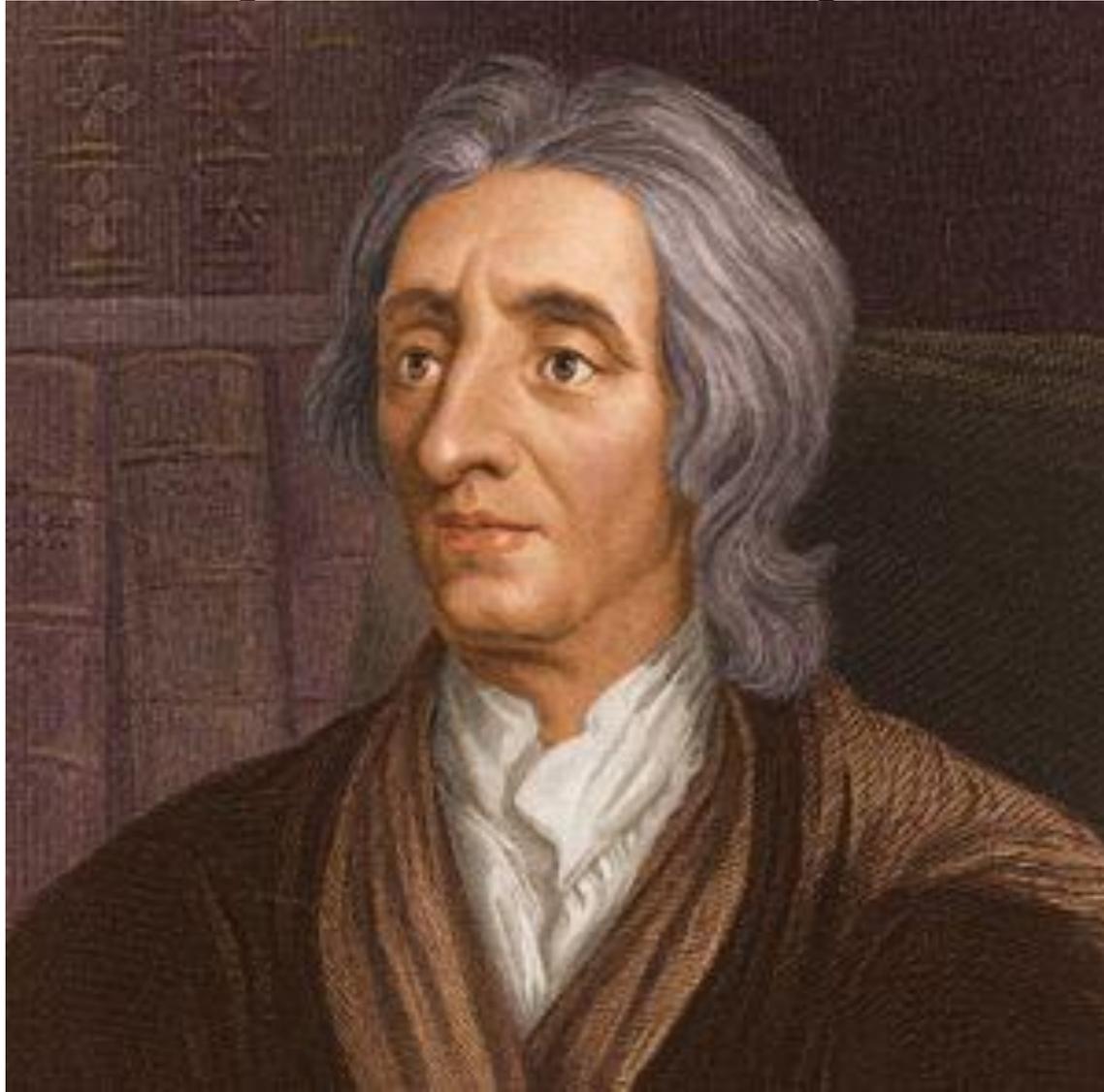


John LOCKE

(1632-1704)



29 août 1632 - Naissance à Wroughton

1642 - Collège de Westminster

1649 - Exécution de Charles 1^{er}

**1652 - Etude à Christ Church à Oxford et
rencontre de lord Ashley**

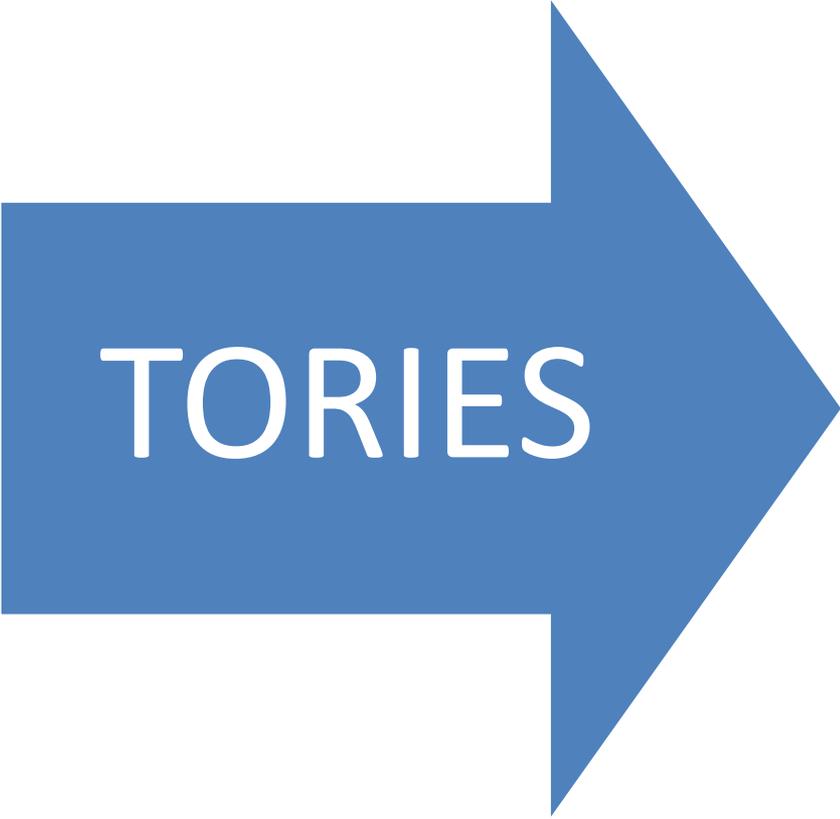
**1672 - Lord Ashley, comte de Shaftesbury,
est nommé chancelier du roi Charles II**

Anthony Ashley-Cooper (1^{er} comte de Shaftesbury) (1621-1683)



Charles II (1630-1685)





TORIES



WHIGS

1675-1678 Shaftesbury est emprisonné à la Tour de Londres

1682-1683 - Exil en Hollande. Mort de Shaftesbury

1685 - Locke accusé de complot

1688 - La glorieuse révolution

1690 - Retour en Angleterre

Guillaume III d'Orange-Nassau (1650-1702)



Jacques II (1633-1701)



Guillaume d'Orange

« Pour la liberté, pour la religion protestante, pour le parlement. »

1689, Traité du gouvernement civil

1690, Lettre sur la tolérance (en anglais)

1690, Essai sur l'entendement humain

1690, Second traité du gouvernement civil

1693, Pensées sur l'éducation

La justice

selon

John LOCKE

Locke

Traité du gouvernement civil

Traduction de David Mazel
Présentation de Simon Goyard-Fabre

GF

**Qu'est-ce qu'un pouvoir
juste ?**

Sir Robert Filmer

Patriarcha

Hobbes

- **Léviathan**

Bossuet

- **La politique tirée des propres paroles de l'écriture sainte**

Les principales critiques de l'absolutisme

Dieu n'a pas donné à Adam un pouvoir sur toutes les créatures

Dieu n'a pas donné à Adam un pouvoir absolu sur Eve

Dieu n'a pas donné à Adam un pouvoir absolu sur ses enfants

Illégitimité du pouvoir
monarchique absolu

Dieu a créé les hommes
libres et égaux

La propriété

**La subsistance de
chacun**

Bien personnel

Le pouvoir

**la préservation des
propriétés de tous**

Bien de tous

L'état de nature

HOBBS

↓
guerre de chacun
contre tous

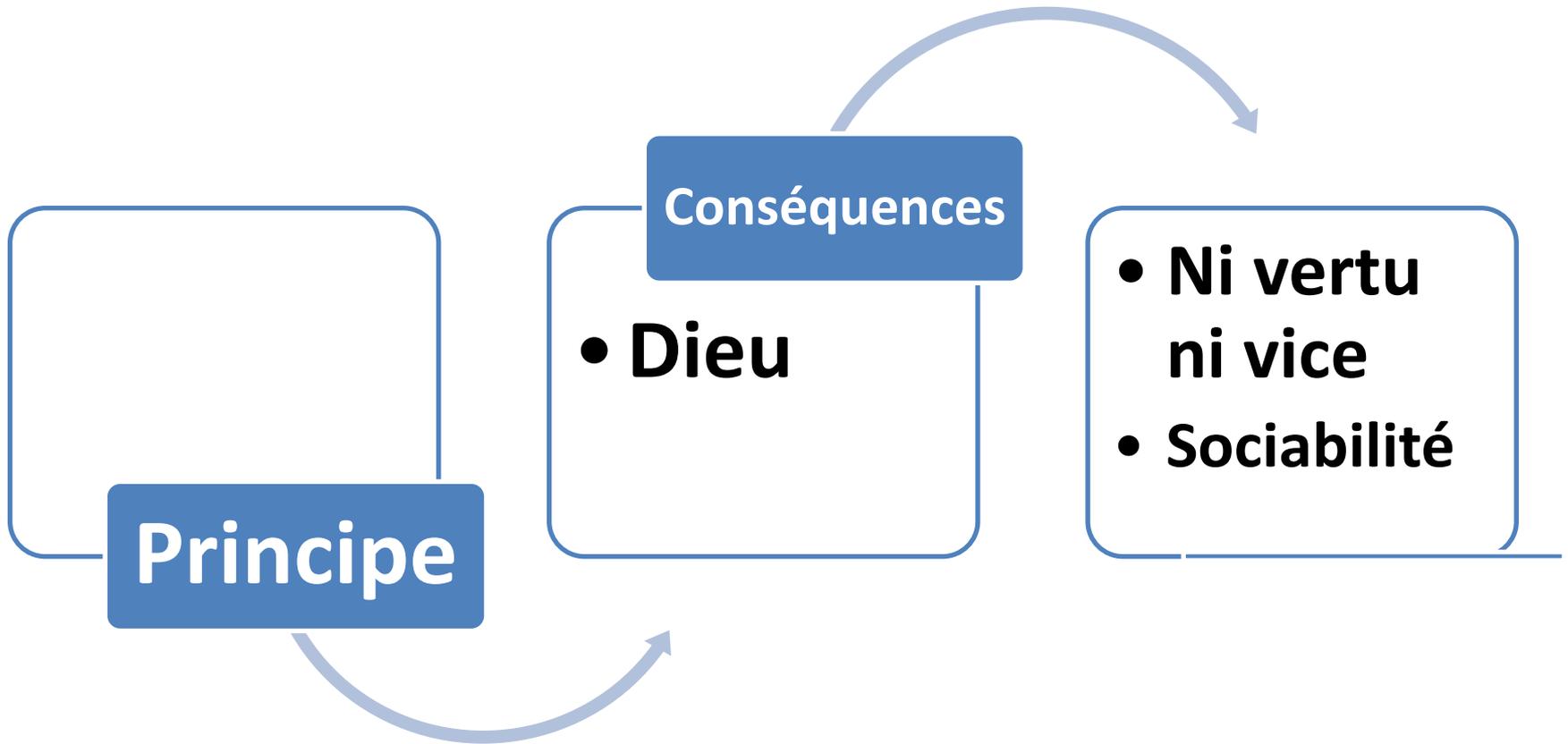
↓
Loi du plus fort

LOCKE

↓
état de liberté et
d'égalité

↓
Loi naturelle

L'existence de la loi naturelle



**C'est par la réflexion que
l'homme découvre peu à
peu le contenu effectif de
cette loi.**

**Violer la loi de nature, c'est
forcément dévier de la
droite raison, c'est se
déshumaniser .**

Le contenu de la loi de nature

Les droits naturels

- La conservation de sa vie
- La liberté
- La propriété

**Un des premiers
droits qui suit la loi
de nature est le droit
de propriété.**

« Un homme qui se nourrit de glands qu'il ramasse sous un chêne, ou de pommes qu'il cueille sur des arbres, dans un bois, se les approprie certainement par là. On ne saurait contester que ce dont il se nourrit, en cette occasion, ne lui appartienne légitimement. Je demande donc : quand est-ce que ces choses qu'il mange commencent à lui appartenir en propre? Lorsqu'il les digère, ou lorsqu'il les mange, ou lorsqu'il les cuit, ou lorsqu'il les porte chez lui, ou lorsqu'il les cueille ? ...

Il est visible qu'il n'y a rien qui puisse les rendre siennes, que le soin et la peine qu'il prend de les cueillir et de les amasser. Son travail distingue et sépare alors ces fruits des autres biens qui sont communs; il y ajoute quelque chose de plus que la nature, la mère commune de tous, n'y a mis; et, par ce moyen, ils deviennent son bien particulier. [...] Il en va de la propriété des terres comme de toute autre propriété : chaque homme devient légitimement propriétaire de tout ce qu'il peut de ses mains, labourer, semer, cultiver.»

**La propriété est donc
justifiée par le travail et
limitée par la capacité de
consommation.**

« Celui qui laisse les fruits ramassés pourrir empiète sur la part de son voisin, car il n'a pas de droits sur ces produits de la terre au-delà de l'usage qu'il en peut faire. Il commet à la fois une sottise et une malhonnêteté.

»

La question du juste pouvoir politique

« En troisième lieu, la suprême puissance n'a point le droit de se saisir d'aucune partie des biens propres d'un particulier, sans son consentement. Car, la conservation de ce qui appartient en propre à chacun étant la fin du gouvernement, et ce qui engage à entrer en société; ceci suppose nécessairement que les biens propres du peuple doivent être sacrés et inviolables : ou il faudrait supposer que des gens entrant dans une société auraient par là perdu leur droit à ces sortes de biens, quoiqu'ils y fussent entrés dans la vue d'en pouvoir jouir avec plus de sûreté et plus commodément. »

Le droit à la vie

- Les biens primaires
- Humaine condition

Le droit à la liberté

- De mouvement
- De penser, d'expression, de rébellion...

Le droit à la propriété

- Des produits du travail
- Héritage et donation...

La prérogative royale

« Enfin, il (le peuple) a le droit de repousser une violence présente, non de tirer vengeance d'une violence passée. La nature a donné le pouvoir de faire l'un, pour la défense de notre vie et de notre corps; mais elle ne permet point l'autre. »

« L'obéissance du peuple n'est jamais absolue mais toujours relative et conditionnelle. »

*« Le vrai remède à la
force sans autorité,
c'est de lui opposer la
force. »*

« Si les personnes sages et vertueuses lâchaient et accordaient tranquillement toute choses pour l'amour de la paix à ceux qui voudraient leur faire violence, hélas ! Quelle sorte de paix serait celle-là, qui consisterait uniquement dans la violence et dans la rapine, et qu'il ne serait à propos de maintenir que pour l'avantage des voleurs et de ceux qui se plaisent à opprimer ! »

**Il y a donc un droit et un
devoir de rébellion du
peuple.**

« On ne manquera point, sans doute, de proposer ici cette question si commune : qui jugera si le Prince, ou la puissance législative, agissent en contradiction avec leur mission ? Des gens mal intentionnés et séditeux, se peuvent glisser parmi le peuple, lui faire accroire que ceux qui gouvernent pratiquent des choses pour lesquelles ils n'ont reçu nulle autorité, quoiqu'ils fassent un bon usage de leur prérogative... »

... Je réponds, que c'est le peuple qui doit juger de cela. En effet, qui est-ce qui pourra mieux juger si l'on s'acquitte bien d'une commission, que celui qui l'a donnée, et qui par la même autorité, par laquelle il a donné cette commission, peut désapprouver ce qu'aura fait la personne qui l'a reçue, et ne se plus servir d'elle, lorsqu'elle ne se conforme pas à ce qui lui a été prescrit ? »

« Mais si le peuple a prescrit certaines limites à la durée de la puissance législative, et a voulu que le pouvoir suprême résidât dans une seule personne ou dans une assemblée, pour un certain temps seulement, ou bien, si ceux qui sont constitués en autorité ont, par leur mauvaise conduite, perdu leur droit et leur pouvoir...

... Quand les conducteurs ont perdu ainsi leur pouvoir et leur droit, ou que le temps déterminé est fini, le pouvoir suprême retourne à la société, et le peuple a droit d'agir en qualité de souverain, et d'exercer l'autorité législative, ou bien d'ériger une nouvelle forme de gouvernement, et de remettre la suprême puissance, dont il se trouve alors entièrement et pleinement revêtu, entre de nouvelles mains, comme il juge à propos. »

La Déclaration d'indépendance
des États-Unis d'Amérique du 4
juillet 1776

La Déclaration des droits de
l'homme et du citoyen de 1789

« Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. »

art.2

L'église de High Laver

28 octobre 1704



Tombe de John Locke



« Ci-gît John Locke. Si tu veux savoir quel homme il fut, sache qu'il sut se satisfaire de son sort modeste. Savant de formation, il consacra toutes ses études à la poursuite de la vérité. C'est ce que tu pourras apprendre de ses écrits. »

« La liberté naturelle de l'homme, consiste à ne reconnaître aucun pouvoir souverain sur la terre, et de n'être point assujetti à la volonté ou à l'autorité législative de qui que ce soit; mais de suivre seulement les lois de la nature. »

FIN

